

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 88-1437/CAB portant exonération de véhicules et pièces de rechange pour véhicules blindés

n° 88-1437/CAB

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
12 décembre 1988

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/1988

Date du numéro  
31 décembre 1988

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

sont exonérés des taxes et surtaxes d'importation ainsi que des frais de port les véhicules et matériels suivants destinés à la Présidence de la République et à l'Armée nationale d'une valeur totale de 52 745 200 FD (don du Gouvernement français) : — véhicule R 25, n° de châssis 01177157. — véhicule Renault Espace n° de châssis 304122, \_ véhicule Renault 46 blaces n0 de châssis 1903 — À caisses de pièces de rechange pour véhicules blindés: Tous ces matériels sont arrivés au Port autonome international de Djibouti le 9 décembre 1988 sur le SS Monet.